

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16/07/2007
Publication 20/07/2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 2e/73-07

Séance du 13 Juin 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pôle « Innovations Thérapeutiques » Soutien au fonctionnement de l'association de gouvernance

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU le rapport n°2007/I-2°/02 du 15 décembre 2006 relatif au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Attribue une subvention de fonctionnement de 50 000 € à l'association de gouvernance « Innovations Thérapeutiques »,
- ❖ Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le programme F028 Enveloppe 95651 Chapitre 65, Nature 6574, Fonction 90 du budget départemental,
- ❖ Autorise le Président à signer l'avenant 1 à la convention du 27 mars 2006 joint au présent rapport.

Adopté

.....voix contre
.....abstentions

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER